

- Choix d'essences locales efficaces pour l'interception des eaux de ruissellement (chêne, érable, hêtre, peuplier...).
- Espèces locales efficaces pour participer à l'épuration des eaux pluviales (laïches, lysimaque commun, roseau commun, rubanier...).



Figure 18 : Plantes hydrophiles et épurantes (source : Octa, 2016)

Limiter les risques de pollution

- Le projet met en place un réseau séparatif eaux pluviales / eaux usées.
- L'ensemble des lots sont raccordés aux canalisations d'eaux usées.
- Toutes les eaux pluviales sont envoyées dans des noues plantées avec des espèces plantées épurantes (voir ci-avant).
- Les bassins de récupération des eaux peuvent être isolés en cas de pollution accidentelle pour une intervention localisée avant rejet.

Economiser la ressource en eau

- Mise en place de système hydroéconomiques sur les maisons de ville et logements intermédiaires et sur les équipements.
- Pour chaque lot, en cas de non-traitement paysagé des eaux pluviales, il est demandé de réutiliser les eaux pluviales stockée pour alimenter un réseau d'eau non potable.

UN QUARTIER SOBRE ET PERFORMANT SUR LE PLAN DE L'ENERGIE

Diagnostic

Le Plan Climat Énergie Européen adopté le 23 janvier 2008 par la Commission Européenne vise un objectif européen se traduit en France par plusieurs réglementations notamment sur le secteur du bâtiment qui représente 45 % de la consommation en énergie finale totale du pays participe à cet effort. Le Grenelle de l'environnement I et II est un programme national qui a pour objectif de généraliser les logements neufs à énergie positive dès 2020.

La réglementation thermique RT 2012 en vigueur a pour objectif de tendre vers une consommation de 50 kWhEP/m²/an pour tous les logements neufs.

Une réforme de la RT2012 est en cours de préparation (RT2018). Au-delà des consommations énergétiques, d'autres critères seront évalués : émission de CO₂, mais également eau, déchets, économie circulaire, cycle de vie...

Pour atteindre les objectifs fixés par Plan Climat Energie Européen, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) préconise pour les logements neufs :

- Raccorder 40 % de logements supplémentaires au chauffage urbain.
- Augmenter de 30 à 50 % la part d'énergie renouvelable distribuée par les réseaux de chaleur.
- Adopter des comportements plus sobres.
- Passer d'une production actuelle de 15 à 520 MWc pour le solaire photovoltaïque.

Filières énergétiques à privilégier sur la ZAC

- Gaz : énergie fossile et non renouvelable réseau déployé sur tout le projet.
- Biomasse : ressource renouvelable importante en Ile-de-France et filières présentes dans la Région.
- Géothermie : énergie renouvelable, potentiel de développement fort sur le site.
- Solaire : gisement d'énergie solaire important sur la ZAC favorable au développement du solaire thermique et photovoltaïque.
- Récupération d'énergie sur le réseau d'assainissement : considérer comme une énergie de récupération, peut être développer à l'échelle du bâtiment.